



## Formulaire d'inscription Self-défense / Mix boxing Saison 2022/2023

- Joindre 1 photo d'identité & signer le formulaire d'inscription (en conserver un exemplaire)

---

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

NPA / Domicile :

Téléphone :

E-mail :

Nom/Prénom du représentant legal (-18ans) :

### **Tarifs cours collectifs de date à date :**

Le cours d'essai au prix de **CHF 30.-** (déductible si abonnement annuel).

Rabais famille, uniquement sur l'abonnement annuel et dès 3 personnes d'une même famille.

Les cotisations trimestrielles et annuelles ne sont pas cumulables.

Coach-defense propose des formules de Membership que vous pouvez souscrire à tout moment de l'année de date à date :

**SELF-DEFENSE, MIXBOXING, LUTTE :**

Cotisation annuelle :

Enfants (7-14 ans)	Adultes (15 ans et +)
<input type="checkbox"/> Fr. 550.-	<input type="checkbox"/> Fr. 600.-

Cotisation trimestrielle :

Enfants (7-14 ans)	Adultes (15 ans et +)
<input type="checkbox"/> Fr 350.-	<input type="checkbox"/> Fr. 450.-

Cotisation à la séance :

Enfants (7-14 ans)	Adultes (15 ans et +)
<input type="checkbox"/> Fr. 45.-	<input type="checkbox"/> Fr. 45.-

**Important :**

Paiement possible en 2 ou 3 fois sur toutes les cotisations, trimestrielles et annuelles :

Frais correspondant au paiement par cotisation en 2 fois, avec une échéance de paiement au 1er du mois : **50 francs.**

Frais correspondant au paiement par cotisation en 3 fois, avec une échéance de paiement au 1er du mois : **60 francs.**

Tout retard de paiement sera suivi d'un rappel avec des frais.

**Début du contrat :**

Les abonnements sont de date à date et sont valables dès la signature du contrat et les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

### **Cotisations :**

Les cotisations sont payables à l'inscription et au début de chaque renouvellement. En cas de retard dans les paiements, des frais de rappel seront facturés (Fr. 30.- par rappel). Toute cotisation versée à Coach-defense est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.

En cas de circonstances exceptionnelles menant à la fermeture temporaire de la discipline de self-défense, d'une part, la durée d'absence est reportée, d'autre part, la reprise de l'activité est de la responsabilité de l'élève.

### **Fermeture et vacances :**

Le club Coach-défense est fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

### **Assurances :**

La self-défense et le mix boxing pratiqués avec discipline sont des activités sûres. Toutefois, le Club Coach-defense décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessures, de dommages ou de vol. L'assurance est l'affaire de chaque membre. Les jeunes ne sont pas surveillés en dehors des cours.

**Décompte :**            Abonnement            CHF. \_ \_\_\_\_\_  
**CHF.**    \_\_\_\_\_

La/le soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent contrat. Le/La signataire (responsable légal(e)) donne son autorisation pour que les photos et vidéos prises lors d'activités du club, manifestations, entraînements, figurent sur le site internet du club. ([www.coach-defense.ch](http://www.coach-defense.ch)) ou sa page Facebook.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

Lieu et date            \_\_\_\_\_

Signature (-18ans, signature du représentant légal)            \_\_\_\_\_